

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	25 (1954)
Heft:	8
Artikel:	Evocation des Franches-Montagnes : (causerie présentée à l'assemblée générale de l'ADIJ du 19 juin 1954)
Autor:	Cattin, André
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824810

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE

Parait une fois par mois

N° 8. AOUT 1954

S O M M A I R E :

- Evocation des Franches-Montagnes*
- A propos de la chanson des Petignats*
- Marché du travail*
- Chronique économique*

Evocation des Franches-Montagnes¹

(Causerie présentée à l'assemblée générale de l'ADIJ du 19 juin 1954)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Répondant à l'appel de votre comité, nous avons l'honneur de vous présenter une esquisse rapide et forcément incomplète du petit coin de terre qui vous accueille aujourd'hui dans sa simplicité et de son plus beau sourire. Nous évoquerons à larges traits une page de son histoire, le pays et ses gens pour terminer, comme il se doit puisque nous nous adressons aux représentants de l'ADIJ, par quelques considérations d'ordre économique.

L'histoire des Franches-Montagnes s'ouvre sur une charte de franchises : celle promulguée le 17 novembre 1384 par le prince-évêque de Bâle Imier de Ramstein. Désirant favoriser le défrichement et le peuplement du haut plateau de la Montagne du Faucon, le souverain dota de libertés particulières les pionniers qui eurent le courage de venir se fixer dans les « saignes » ou marécages et dans les « joux » ou forêts de cette région à peu près déserte, couverte de sombres et vastes forêts hantées de bêtes sauvages et de gibier de toutes espèces. L'âpre combat que durent livrer les premiers colons et qui se retrouve dans la toponymie du pays : Les Breuleux, Le Noirmont, Les Bois, Les Envers : autant de noms pour rappeler que le feu seul permit aux défricheurs de maîtriser les immenses forêts vierges qui couvraient le pays, trouva une compensation dans les priviléges octroyés aux bâtisseurs de la Franche-Montagne des Bois qui s'étendait d'une part des champs de Tramelan jusqu'au Doubs, d'autre part de l'Epine de Montfaucon jusqu'aux Dilles près de Biaufond, où fut plantée, peu après l'an mil, la borne armoiriée dite des trois évêchés parce qu'elle délimite, aujourd'hui encore du reste, les évêchés de Bâle, de Lausanne et de Besançon. Les montagnards étaient libres et exempts de toute

¹ Une partie de ce texte paraîtra prochainement dans la revue suisse romande « VIE » à Lausanne.

taille, exaction ou imposition ; ils ne devaient acquitter chaque année, à la fête de Saint-Martin, que 12 deniers, de monnaie coursable dans l'évêché de Bâle, par chésal comprenant la maison, le courtil et un journal de terre cultivable, 3 deniers pour chaque journal supplémentaire et 2 chapons quand l'évêque ou ses officiers le requéraient.

Le prince-évêque leur accorda en outre la jouissance des terrains en nature de forêts, pâturages, tourbières, étangs, fontaines et marais, carrières et chemins, ainsi que le remarque l'exposé des faits du jugement arbitral du 14 décembre 1872 relatif au partage des biens de la Grande Communauté du Noirmont et de la section dessous Les Bois.

Au début, les colons improvisèrent leur train de vie, les difficultés inhérentes au défrichement rendant impossible l'introduction immédiate d'un régime communautaire identique à celui des autres régions de la principauté. La population de la Franche-Montagne des Bois-Jean Ruedin, du nom du principal défricheur que l'on rencontre dans les actes des archives, vécut longtemps épargnée en de multiples îlots de hameaux, de métairies isolées. Nos grands villages actuels furent pendant de très longues années en état d'infériorité face à certains hameaux aujourd'hui en voie de disparition et ce n'est qu'avec l'avènement et le développement de l'industrie horlogère qu'ils prirent l'essor qu'ils connaissent de nos jours.

Solidement adossé aux contreforts du Mont-Soleil, le plateau des Franches-Montagnes descend par vagues successives jusqu'aux rives sillonnées de rochers abrupts du Doubs. La Franche-Comté l'y accueille et, dans un geste à la fois symbolique et amical, lui tend l'écharpe tricolore des eaux françaises du fleuve frontalier en souvenir de l'éphémère Département du Mont-Terrible qui, jadis, l'incorpora à la France. Respectueuses du principe de la territorialité, les Franches-Montagnes demeurent soumises à la fameuse clause du traité de 1780, en vertu de laquelle le lit entier du Doubs devint français, par suite d'un manque de fermeté de l'évêque de Bâle envers le roi de France, faiblesse que n'eurent point les princes de Neuchâtel et Valangin, puisqu'aujourd'hui encore, dans le canton voisin, la frontière est marquée par la ligne médiane idéale du Doubs.

Bref, résignées, les Franches-Montagnes suivent docilement les sinuosités frangées d'écume de la berge jusqu'à Clerbief où, dans une cavalcade folle et victorieuse, elles assaillent les coteaux ondulés des Clos-du-Doubs qui dominent l'antique cité de Saint-Ursanne toute enveloppée du religieux silence de sa collégiale et auréolée du prestige de son glorieux passé.

Le pays s'ouvre largement vers le ciel ; les horizons y sont moins fermés que les gens qui l'habitent et la configuration du sol traduit bien leur recherche de la simplicité. Ennemi de la parade, le haut plateau fuit l'ostentation. Il a banni le grandiose de son paysage. Il ignore les montagnes vertigineuses qui se drapent dans leur orgueil, se figent dans leur absolu. Mis à part le déchirement de la chaîne hérissée des Sommètres : ruine du château des sires du Spiegelberg et seule concession offerte aux varapeurs, le pays ne connaît que les collines usées, burinées par les âges, vieillies sous la pluie, sous le gel, la neige et le soleil, qui cheminent sans brisure, sans heurt, sans rompre l'harmonie des lignes et montent doucement, comme d'un pas

lent et sûr de montagnard, vers le ciel où elles se confondent avec le bleu de l'azur.

Ses pâturages, vastes étendues qui consacrent la royauté du cheval, déroulent leur tapis de verdure dans l'enchantement des sonnailles, parmi le roc affleurant. Protégés par un rideau de sapins aux cimes agressives disposées en poignards dirigés vers le ciel, ils abritent les jeux des poulains insouciants et folâtres qui, sous l'œil indulgent des juments, se livrent à leurs espiègleries et défient leurs courants immédiats, nommés par dérision chevaux-vapeurs, en usant, avec une désinvolture vindicative tempérée des charmes d'une fantaisie primesautière, de la priorité que leur confère un droit coutumier ancestral, l'une des seules survivances des priviléges octroyés jadis « de bonne foi et perpétuellement » par le prince-évêque.

De vastes forêts, que le vent emplit de mystérieuses symphonies, protègent villages et hameaux, fermes isolées aux larges toits à deux pans généreusement ouverts pour recueillir la pluie qui alimentera la citerne, aux fenêtres simples ou géminées irrégulièrement réparties sur une façade éclatante de blancheur, maisons authentiquement franc-montagnardes, sobres de lignes, trapues, enracinées au sol dur comme pour mieux résister aux assauts déchaînés des longs hivers, antiques demeures, gardiennes de nos traditions et refuge de la fidélité à la terre.

Quelques étangs solitaires trouent le sol de leur eau violacée dans laquelle tremble le profil conique des résineux superbes. Le plus célèbre d'entre eux, la Gruère, joyau serti dans l'émeraude des pins, offre au promeneur en quête de fraîcheur la douceur accueillante de ses rives ombragées.

Pays aux contrastes violents, où les saisons éclatent avec la brusquerie du réveil, les Franches-Montagnes incarnent plus que toute autre région la terre des libertés chèrement acquises. Cette terre, a dit un poète, n'aide pas à vivre, elle enseigne à vivre ; elle provoque l'effort sans cesse renouvelé obligeant l'homme à donner la mesure de sa volonté. Et l'âme du Franc-Montagnard est un peu moulée dans le roc dominant le sol de sa tyrannie, d'où une rudesse apparente, toute extérieure seulement. On dit volontiers le montagnard frondeur ; il l'est davantage en paroles qu'en actions. Certes, il a la critique généreuse, il contredit volontiers, par goût de la controverse et non par méchanceté. Il peut être obstiné dans son point de vue, partial parfois dans ses appréciations ; son bon sens naturel le ramène cependant très tôt sur le chemin de la saine logique. Féru d'indépendance, ennemi de tout conformisme, il a toutefois conservé l'esprit de discipline et de soumission de ses aïeux qui, lorsqu'éclata la guerre de Souabe en 1499, ayant conclu, à l'insu du prince-évêque, un accord avec Bienne et La Neuveville, combourgeoises de Berne, revinrent de leur incartade après une intervention sans lendemain de leur souverain ; il en fut de même quand ils se lièrent, en même temps que Delémont et Laufon, avec Bâle en 1559. La méfiance du Franc-Montagnard, teintée de scepticisme, en fait un homme prudent, que les spéculations, de quel ordre soient-elles, n'attirent point. Réaliste, calculateur, patient, opiniâtre, méticuleux dans l'ordre et la précision, ayant l'amour du détail et du fini, il était prédestiné à devenir un excellent horloger.

L'horlogerie, qui est actuellement, avec ses branches annexes, la principale industrie des Franches-Montagnes, pénétra dans notre région au XVIII^e siècle. Ainsi, les archives nous apprennent qu'en 1772 Saignelégier comptait 3 horlogers et... 5 notaires ! L'horloger d'alors fabriquait lui-même presque toutes les pièces de la montre ; il faisait de la nouvelle industrie une occupation accessoire et saisonnière, étant d'abord paysan. C'était l'heureux temps des paysans-horlogers qui, tout en ayant un pied dans l'industrie, maintenaient l'autre solidement enfoncé dans la terre, le temps où ce contact étroit avec la terre, garant d'un sûr équilibre entre le cœur et l'esprit, apportait à l'existence un peu plus de poésie et un peu moins d'automatisme que de nos jours, c'était le temps des petits ateliers familiaux où l'on veillait les soirs d'hiver, à la lumière de quinquets, même dans les fermes isolées où l'on peut encore apercevoir les enfilades de fenêtres et les établis des horlogers d'antan.

Hélas, les exigences de l'industrie moderne ont détruit ces petits comptoirs comme elles ont supprimé, à de rares exceptions près, le paysan-horloger. Le paysan a cédé le pas à l'horloger, l'horloger est en train de le céder au spécialiste. Les comptoirs sont devenus des ateliers, les ateliers des fabriques et, aujourd'hui, le travail à domicile n'est bientôt plus qu'un souvenir car, pour des raisons de rationalisation du travail et de production, le patron veut avoir ses ouvriers sous la main. Cette modernisation a eu pour effet de chasser l'industrie des fermes, des hameaux et des petits villages, qui mènent une lutte presque sans espoir contre la dépopulation s'aggravant toujours, pour la concentrer dans les grandes agglomérations : Les Breuleux ne comptent pas moins de 12 fabriques d'horlogerie et une vingtaine d'entreprises de terminage de la montre, plus une fabrique de pivotages, une de pierres fines, une fabrique de boîtes, un atelier de polissage et un de dorages et nickelages. Le Noirmont, avec ses trois importantes fabriques d'horlogerie, ses nombreuses fabriques de boîtes, Les Bois avec notamment deux fabriques d'assortiments et une fabrique d'horlogerie, Saignelégier avec ses deux grandes fabriques de boîtes, sa fabrique d'assortiments et de balanciers, une fabrique d'horlogerie et plusieurs entreprises de terminages, représentent des localités où l'industrie est en honneur.

Soulignons en passant l'effort de certains fabricants de chez nous tendant à maintenir et à planter des industries dans de petits villages ou hameaux, tels que Les Pommerats, Montfaucon, Les Rosées.

L'industrie du bois est aussi florissante aux Franches-Montagnes ; les deux grandes scieries des Breuleux, celles moins importantes du Noirmont, du Bois-Français, du Cerneux-Veusil, des Pommerats, de La Theure, de Montfaucon, des Enfers, du Prépetitjean et de Soubey en témoignent.

Le tourisme connaît durant l'été et l'automne un essor réjouissant ; la rénovation de certains de nos hôtels et restaurants y contribue largement, de même que la modernisation de nos chemins de fer. Notre pays, qui semble être l'enfant chéri des Bâlois, offre notamment aux citadins, dont la vie trépidante s'écoule au milieu du bruit infernal de la ville moderne, avec ses beautés naturelles, le calme reposant de ses

vastes pâtures, la solitude enrichissante de ses forêts profondes et silencieuses.

Quant à nos agriculteurs, qui représentent encore, Dieu merci, un élément important de la population franc-montagnarde, ils suivent avec inquiétude la courbe ascendante de la désertion de la campagne. L'attrait séduisant qu'exerce sur certains d'entre eux la vie apparemment facile de l'ouvrier de fabrique, les sollicitations toujours plus pressantes de la ville et en particulier de la métropole horlogère de La Chaux-de-Fonds où vont travailler chaque jour environ 200 ouvriers francs-montagnards, les difficultés qu'éprouvent nos jeunes agriculteurs à trouver une compagne de vie décidée ou résignée à les seconder dans l'exploitation d'une ferme, jouent un rôle déterminant dans cet abandon progressif de la terre. Il en résulte que plusieurs de nos fermes passent en des mains étrangères. Nous avons cependant la joie de constater que, parmi la génération montante, de jeunes terriens de chez nous sont résolus à poursuivre avec enthousiasme, intelligence, opiniâtreté et confiance l'œuvre de leurs pères sans se laisser rebouter par les nombreux obstacles qui jalonnent leur route.

Voilà, Messieurs, un tableau bien imparfait de nos Franches-Montagnes, pays qui lutte farouchement pour son existence si l'on songe que, depuis soixante-dix ans, il a perdu le tiers de sa population, mais pays que nous aimons plus que tout autre parce que, comme le déclarait M. Eugène Péquignot, il est le nôtre.

Et permettez-nous, Messieurs, de conclure en empruntant à M. Jules Baillod une phrase que le poète consacre au Jura et qui paraît écrite plus spécialement pour nos Franches-Montagnes : « Etrange pays, ce Jura pauvre qui donne, par contraste, aux richesses leur vraie valeur. Le bonheur semble plus beau dans la misère... Dans l'hiver on sent mieux le printemps et dans l'effondrement de la forêt d'automne la splendeur de la vie éternelle. »

André CATTIN

A propos de la chanson des Petignats

Dans l'excellent article de M. Robert Simon « 1740 — Révolte des commis d'Ajoie » paru dans le n° 11/1952 du bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, il donne à page 164 ligne 8 une version qui nous était inconnue du refrain de la chanson des Petignats et en explique la provenance.

Au lieu de la phrase : « Que le matan n'tuait les pe pe pe, Que le matan n'tuait les Petignats », il écrit « Que le matan tuè les pe pe pe, Que le matan tuè les Petignats ».

« Le mâ temps » a écrit le sénateur Beauquier dans ses « Chansons populaires » recueillies en Franche-Comté (Paris, Ernest Leroux, 1894), le mâ-temps, c'est le mauvais temps, la foudre, c'est une imprécation populaire : « Que le mâ temps m'tuait », que la foudre m'écrase ! Ici c'est le contraire qui est à sa place « Que la foudre épargne les Petignats ».

Le même auteur publie dans son ouvrage une chanson populaire du Pays de Montbéliard, ayant pour titre « Les galants de Chévremont », — Chévremont est une commune du Haut-Rhin, près de Belfort.